



FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION n°01/2020

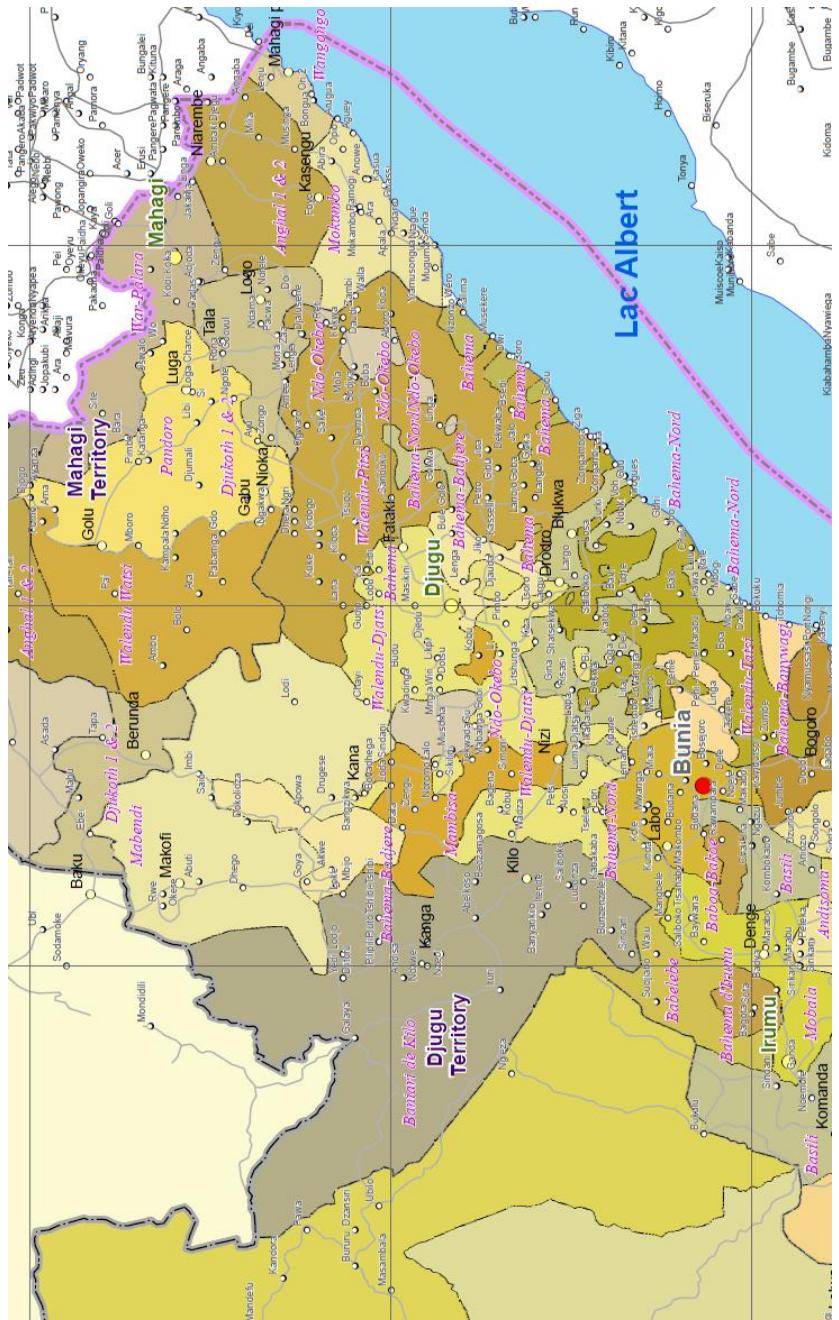
Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d’Actions dans la zone prioritaire « Irumu-Djugu », Ituri

Piliers « Retour, Réintégration et Relance socioéconomique » et « Femme, Paix et Sécurité » en Territoire de Djugu

Date limite de soumission : 18 mai 2020

Table des Matières

1. SECTION I - CONDITIONS SPECIFIQUES	2
1.1.OBJECTIF.....	2
1.2.CONTEXTE.....	3
1.3.ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES	4
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET	4
1.3.2. COORDINATION.....	8
1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS	10
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE.....	10
1.3.5. COLLABORATION ET ANCORAGE INSTITUTIONNEL	10
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	10
1.4.BUDGET.....	11
1.5.DUREE DU PROJET	11
1.6.COVERTURE GEOGRAPHIQUE.....	11
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES	11
2.1 Éligibilité des soumissionnaires	11
2.2 Eligibilité des coûts	12
3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS.....	13
4.1 Contenu et constitution des dossiers.....	13
4.2 Modalités de dépôt des dossiers	13
4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION.....	14
5. SECTION V – ANNEXES	16
Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire	16
Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet	16
Annexe 3 – Stratégie Provinciale de Stabilisation de Ituri/ex Province Orientale et Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS)	17



1. SECTION I - CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation de l'Ituri, de son Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développé, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible la zone prioritaire (ZP) « Irumu-Djugu », en particulier la sous-zone Djugu (couvrant l’ensemble du territoire de Djugu).

L’ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l’engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre l’ISSSS opérationnel, des interventions prioritaires sont planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l’ISSSS, composé de l’Unité d’Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L’ISSSS définit la stabilisation comme « *un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l’État et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d’un conflit, créant ainsi les conditions d’une meilleure gouvernance et d’un développement sur le long terme* ». Elle vise à résoudre les dynamiques propres au conflit à l’Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l’identité, de l’exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Ce financement a été approuvé par le Conseil d’Administration National du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation, en février 2020. De manière globale, le présent appel s’inscrit dans le cadre de deux piliers programmatiques de l’ISSSS, à savoir le pilier 4. Retour, Réintégration et Relance socio-économique et le pilier 5. Femme, Paix et Sécurité, autour desquels devra être structuré le cadre logique de l’intervention mise en œuvre dans le cadre du présent AAP.

Objectif global : La cohésion sociale et la résilience intra et inter-communautés sont renforcées, avec un focus sur les jeunes à risque et les communautés affectées par le mouvement CODECO.

Objectif spécifique 1 : L’inclusion sociale des groupes à risques (jeunes à risque et les communautés affectées par le mouvement CODECO) dans les communautés est renforcée.

Objectif spécifique 2 : La réintégration économique des membres des groupes à risque et communautés affectée est améliorée.

Objectif spécifique 3 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l’ISSSS – sous la patronage du Gouvernement Congolais et avec le concours de l’UAS/MONUSCO et du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) – proposent de financer des agences, programmes et fonds du Système des Nations Unies (SNU) ainsi que des Organisations non-gouvernementales nationales et internationales pour la mise en œuvre d’interventions s’inscrivant dans les objectifs spécifiques listés ci-dessus. L’enveloppe globale disponible est de **2.800.000US\$ pour une durée de 24 mois** de mise en œuvre effective.

Les appels à proposition doivent être déposées **au plus tard le 18 mai 2020**. Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

1.2. CONTEXTE

À partir de la fin de 2017, et plus particulièrement au cours des premiers mois de 2018, la situation en matière de sécurité dans le territoire de Djugu et ses environs s'est considérablement détériorée et une série d'attaques violentes et d'incendies de villages ont bouleversé le territoire. Déclenché après la morte d'un prêtre catholique intervenue dans des conditions obscures en 2017, une grande partie de la violence, touchant en particulier les communautés Hema et Lendu, a été le fait de jeunes combattants appartenant à un mouvement armé connu sous le nom de Coopérative pour le développement au Congo (CODECO), une coopérative agro-religieuse fondée en 1978. La violence s'est produite dans le contexte d'un processus de paix et de réconciliation encore incomplet en ce qui concerne la guerre de 1999-2004, ainsi qu'en lien avec des griefs continus fondés sur des tensions et des manipulations de l'accès à la terre et de l'identité foncière.

Les appels à une reddition volontaire et inconditionnelle des membres du mouvement CODECO se sont multipliés avec l'arrestation de plusieurs de ses responsables et le décès de son leader Justin Ngudjolo en mars 2020. Pour briser le cycle des « retours circulaires » qui a caractérisé la démobilisation et la remobilisation des groupes armés ces dernières années, l'approche de réintégration des miliciens CODECO et jeunes à risque devra s'éloigner d'une approche individuelle et technique et embrasser pleinement la dimension politique et collective / communautaire de la mobilisation des groupes armés tout en maintenant les communautés locales au centre du processus de démobilisation et réinsertion des combattants locaux.

Les tensions sur la terre, l'identité et la politique locale ont été constantes dans de nombreuses régions de l'Ituri pendant des décennies, mais elles ont attiré de plus en plus l'attention dans le contexte des grandes guerres régionales de la fin des années 1990. Les deux axes principaux de mobilisation armée ont prospéré selon des lignes ethniques. Alors que la plupart des participants Lendu ont été recrutés dans les rébellions du FNI et du FRPI, les Hema se sont retrouvés dans des milices appelées Union des patriotes congolais (UPC) et Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC). L'enchevêtrement de la politique de pouvoir régionale et des conflits locaux a également déclenché plusieurs alliances croisées de courte durée, notamment lorsque le Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) s'est séparé du RCD et a commencé à opérer en Ituri. Depuis 2004, et à la suite d'une série d'accords de paix à différents niveaux (national, régional) ainsi que d'une présence accrue de l'ONU, la violence a diminué en Ituri et un important programme de démobilisation a été lancé. Alors que le programme DDR a démantelé avec succès la plupart des groupes armés (y compris l'UPC, le FNI, le FAPC et le PUSIC), le FRPI n'a que partiellement démobilisé (un effort significatif piloté par le STAREC/ISSSS est actuellement en cours avec la signature de l'Accord de Paix du 28 février 2020 entre Gouvernement de la République et la FRPI). Cependant, il semble que la FRPI n'ait actuellement pas de liens avec les violences commises à partir de 2018 à Djugu.

Dans le même temps, toute une série de problèmes structurels plus profonds ne sont toujours pas résolus, en particulier les dysfonctionnements de la gouvernance foncière (enclavement, concessions) et de la justice, ainsi que la dualité d'une gouvernance coutumière et étatique concurrente.

La plupart des conflits dans la province d'Ituri se reposent sur la **manipulation politique de l'appartenance identitaire et ethnique**. S'il est bien connu que les communautés Banyali et Bambuti vivaient dans l'Ituri contemporain, les migrations successives à partir du XVIIe siècle ont amené Lendu et Hema à partir de ce qui est aujourd'hui le Sud-Soudan et l'Ouganda. Bien que le conflit soit complexe et à plusieurs niveaux dans la région, des clivages ethniques entre les Lendu et les Hema sont régulièrement apparus - les deux se considérant comme autochtones. L'accaparement des terres coloniales, l'expropriation et la redistribution malavisée de l'accès et des biens ont contribué à priver de leurs droits une grande partie de la population. L'identité ethnique s'est de plus en plus superposée à l'appartenance à une classe socio-économique spécifique. Les politiques administratives ont également conduit à des déséquilibres dans la gouvernance locale, les Hema ayant des *chefferies*, tandis que les entités Lendu sont des secteurs, leur privant d'un contrôle garanti sur les exécutifs locaux. La dynamique de tensions inter-ethniques a continué d'être mobilisée par le biais de griefs historiques et de manipulations politiques, et peut être considérée comme cause et conséquence de violence.

Un autre aspect important est la répartition des **terres et des ressources**. La politique coloniale - fondée sur les prémisses de l'extraction et de la domination - a manipulé la gouvernance locale et remodelé les frontières de l'appartenance communautaire et de la domination sociale. Dans le cas de Djugu cela s'est traduit non seulement par une hiérarchie artificielle des entités Hema comme les *chefferies* et les entités Lendu comme *secteurs*, mais aussi par la création des enclaves, poches territoriales appartenant à une entité, mais entièrement entourées (et donc de facto gouvernées) par une autre. Dans les enclaves les habitants ne dépendent pas de leur administration nominale, mais sont soumis à l'entité qui les entoure. Le territoire de Djugu compte également plus de 400 concessions, dont un grand nombre n'est pas exploité et se trouve dans une situation juridique floue, exerçant une grande pression sur la terre, ce qui exacerbe encore davantage les griefs historiques et les risques de tension sociale.

Existant en tant que province seulement depuis 2016, l'Ituri, y compris le territoire de Djugu, combine **la faiblesse bureaucratique et institutionnelle** d'une entité administrative nouvellement (ré)établie et les grands défis de la gouvernance de la RDC. De plus, des caractéristiques spécifiques induites par les conflits, telles que l'augmentation des barrages routiers et des arrestations arbitraires, ont encore réduit la confiance de la population dans les institutions pendant la crise actuelle. Parmi les institutions les moins dignes de confiance à Djugu figurent le secteur de la justice et les services de sécurité. Le secteur de la justice de l'Ituri est particulièrement faible et il n'existe que peu de tribunaux à Bunia et dans les autres grandes agglomérations. Le Tribunal de Paix de Mungwalu est le seul tribunal fonctionnel en territoire de Djugu, malgré sa position géographique décentrée.

Une quatrième dimension concerne le non-aboutissement du processus **de paix et des programmes de démobilisation**. L'absence de processus de réconciliation effective au lendemain des conflits de l'Ituri fait que les communautés n'ont pu surmonter leurs ressentiments et faire le deuil du passé. La méfiance entre groupes ethniques est restée profonde ainsi que l'ont démontré les derniers dialogues communautaires. Les populations coexistent sans que les victimes n'aient eu droit à une recherche commune de la vérité et de pardon pour sortir des discours antagonistes. Pour certains, les processus de réintégration des anciens combattants avaient été rapides et mal suivis dans la durée. Les anciens combattants sont fréquemment sous l'emprise de drogues et au chômage. Ils constituent par conséquent des cibles faciles à mobiliser aussi bien que des boucs émissaires pour les tensions à caractère ethnique.

En conclusion, la crise actuelle n'est pas uniquement l'héritage des conflits armés antérieurs qu'a connus l'Ituri, mais certains des paradigmes dominants et de la rhétorique issues d'une perspective historique restent pertinents pour comprendre Djugu en 2020 - les conflits ethniques se jouent avant tout autour de la question de la terre et du territoire, ainsi que du pouvoir politique local associé. Plus précisément, cela concerne la manière dont le « caractère ethnique » de la violence sous-tend la rhétorique du conflit, tandis que les logiques politiques plus complexes tendent à être minimisées à la fois par les répondants et par les initiatives de consolidation de la paix et les analyses politiques plus générales.

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP. Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.

Il est attendu des organisations soumissionnaires qu'elles présentent une analyse systémique des conflits et de leurs dynamiques dans la zone prioritaire (y compris les besoins spécifiques de genre à adresser par l'intervention) ciblée par le présent AAP. Partant de l'analyse des conflits, les organisations développeront de

manière précise et détaillée leur stratégie d'intervention globale et articuleront leurs approches pour chacun des objectifs spécifiques sur lesquels elles se positionnent. Les organisations doivent démontrer comment leur stratégie d'intervention globale s'inscrit dans la Stratégie ISSSS et son Plan d'Action Provincial, articuler une stratégie d'intervention qui réponde aux dynamiques de conflit et enjeux de stabilisation clés identifiés dans l'analyse des dynamiques de conflit, et proposer une approche d'opérationnalisation cohérente et coordonnée pour chacun des objectifs.

La stratégie d'intervention des soumissionnaires doit contribuer à, et s'aligner sur, les initiatives et Programmes de Reconstruction de Stabilisation du Gouvernement provincial de l'Ituri se trouvant actuellement en phase d'élaboration. L'approche d'engagement et coordination pour la collaboration et avec des autorités étatiques des soumissionnaires constitue un élément clés dans l'évaluation des dossiers. Les soumissionnaires doivent également proposer des approches de mobilisation et implication communautaire qui dépassent le simple engagement des communautés.

De plus, les soumissionnaires doivent articuler une stratégique cohérente établissant les liens entre les deux piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés. Cela concerne spécifiquement le ciblage et cohérence géographique des interventions de la Restauration de l'Autorité de l'Etat, ainsi que des liens sectoriels (justice, foncière, sécurité et gouvernance des ETDs), assurant un équilibre entre la portée géographique et l'impact et la durabilité des interventions.

Pilier ISSSS 4 : Retour, Réintégration et Relance Socioéconomique

Les activités sous le pilier 4 de l'ISSSS s'articulent autour de deux objectifs spécifiques visant la réintégration tant sociale qu'économique des groupes à risque dans les communautés.

Objectif spécifique 1 : L'inclusion sociale des groupes à risques (jeunes à risque et les communautés affectées par le mouvement CODECO) dans les communautés est renforcée.

Objectif spécifique 2 : La réintégration économique des membres des groupes à risque et communautés affectée est améliorée.

La faiblesse des moyens de subsistance facilite le repli identitaire des communautés de Djugu qui s'identifient en opposition à d'autres communautés. La faiblesse des processus de réconciliation effective au lendemain des différents conflits a fait que les communautés n'ont pu surmonter leurs ressentiments et faire le deuil du passé. Des anciens combattants avaient été mal réintégrés et sont fréquemment sous emprise de drogues et au chômage. Ils constituent par conséquent de cibles faciles à mobiliser aussi bien que des boucs émissaires de caractère ethnique, ce qui non seulement entrave la cohésion sociale, mais également accentue la vulnérabilité des communautés en général, des femmes et des jeunes en particulier.

Pour briser le cycle des « retours circulaires » qui a caractérisé la démobilisation et la remobilisation des groupes armés ces dernières années, la nouvelle approche de réintégration économique et sociale des miliciens CODECO et jeunes à risque doit s'éloigner d'une approche individuelle et technique et embrasser pleinement la dimension politique et collective / communautaire de la mobilisation des groupes armés. Cela paraît autant plus important que la réintégration est considérée par les communautés comme une « récompense » pour les anciens combattants et représente parfois une motivation importante pour la mobilisation armée. Par conséquent, il est recommandé de considérer comme bénéficiaire de la réintégration non seulement les ex-combattants, mais aussi les de manière plus large les communautés touchées par les conflits armés. Des consultations au sein des communautés, avec des jeunes à risques, et avec des (anciens) combattants devraient ainsi présider aux orientations de l'approche de réintégration choisie.

Dans ce cadre, les interventions doivent contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la résilience socioéconomique des communautés locales avec un accent particulier sur les ex-miliciens CODECO, les jeunes à risque (JAR) et les femmes vulnérables. Dans le cadre du pilier RRR, des activités socio-économiques et de subsistance seront entreprises, mais avec l'objectif spécifique (ré)intégrer les groupes susmentionnés et de faire face aux tensions intercommunautaires et prévenir leur remobilisation dans les mouvements insurrectionnels.

Les questions relatives à l'inexistence de services sociaux de base et de qualité, tels que l'éducation, les soins de santé et la protection, ou l'inégalité d'accès à ces services ne seront pas inclus dans les programmes I4S. Toutefois, il serait important que les soumissionnaires établissent des liens avec les acteurs qui s'efforcent de renforcer ou d'offrir ces services sociaux.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1 :

- Les soumissionnaires doivent intégrer dans leurs propositions des interventions qui visent le renforcement de la cohabitation pacifique et de la résilience à travers les activités de réintégration sociale et économique ciblant les membres des groupes à risque tels que les jeunes et ex-miliciens. Afin de briser le cycle des retours circulaires entre les mouvements insurrectionnels et la vie civile, les interventions doivent apporter les dividendes de la paix à la fois aux groupes à risques et communautés.
- Consultations au sein et entre des communautés, avec des jeunes à risques, et avec des (anciens) combattants pour développer les orientations précises pour l'approche de réintégration choisie.
- Appui aux groupes de jeunes existants, les associations de bénévoles et les groupes de femmes dans les activités récréatives et promotion de la paix. Mentorat auprès des organisations de jeunesse existantes pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la consolidation de la paix et de réconciliation, et pour identifier et soutenir les personnes telles que les jeunes à risque.
- Formation à l'éducation civique, au leadership et à la résolution pacifique des conflits afin de renforcer la capacité des jeunes femmes et des jeunes hommes à analyser de manière critique les messages véhiculant la violence.
- Les personnes touchées par la violence ont un accès à des activités qui facilitent le processus de gestion des expériences de détresse et ont accès à des activités de soutien psychosocial (SPS), y compris l'orientation vers des soins spécialisés.
- Le renforcement progressif de la cohésion sociale des JAR et des femmes vulnérables pourrait également être envisagé à travers leur implication active dans l'organisation des activités sportives et culturelles
- L'absence de processus de réconciliation effective au lendemain des guerres de l'Ituri a fait que les communautés n'ont pu surmonter leurs ressentiments et faire le deuil du passé. La méfiance entre groupes ethniques est restée profonde ainsi que l'ont démontré les derniers dialogues communautaires. Les populations coexistent sans que les victimes n'aient eu droit à une recherche commune de la vérité et du pardon n'ait permis de sortir des discours antagonistes. Pourtant la tâche, certes délicate et sensible, demeure indispensable si l'on considère qu'une évolution des attitudes et des perceptions est nécessaire à une véritable coexistence pacifique

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 2 :

- La relance économique (renforcement des moyens de subsistance des populations et de leur accès aux revenus) est considérée comme un résultat intermédiaire, i.e. comme un moyen de renforcer, in fine, la cohésion sociale et la confiance entre les individus et les communautés en conflit. La création d'opportunités et la mise en place de mécanismes permettant de renforcer la collaboration entre parties en conflit – autour d'intérêts communs et partagés – sont donc des aspects essentiels. Pour respecter le principe de « Do No Harm / Ne pas Nuire », il est indispensable que les communautés et non-combattants, tels que les jeunes « à risque » profitent également des activités génératrices des revenus et de l'appui à leur intégration socio-économique. L'objectif considère alors également et de manière spécifique les

enjeux de la réintégration sociale et économique des jeunes « à risques », i.e. en rupture au sein de leurs communautés, issus des groupes armés, sans emploi et/ou en décrochage.

- Les activités de relance économique concernent prioritairement l'organisation et le développement des chaînes de valeur agro-pastorales, à partir d'études de marchés menées préalablement (identification et analyses des acteurs de la chaîne, des opportunités économiques, des contraintes et goulots d'étranglement et des stratégies de développement).
- Les interventions proposées privilégieront le renforcement de la production et de la commercialisation des produits agro-pastoraux, l'appui aux petits producteurs, leur mise en réseau et le renforcement de leur position au sein des chaînes de valeur. Il est attendu des organisations soumissionnaires qu'elles présentent dans leurs propositions 1) les liens qui seront établis avec l'objectif spécifique du projet et 2) les approches et les stratégies qu'elles utiliseront pour renforcer de manière directe et ciblée la cohésion sociale, la collaboration entre individus, groupes et communautés en conflit et la réintégration des jeunes « à risques ».
- Formation professionnelle dans un domaine qui a été sélectionné en consultation avec les bénéficiaires et sur la base d'une évaluation du marché. Ces formations porteront également sur les compétences nécessaires dans la vie courante, la gestion financière, la prévention des conflits, etc.
- Il existe également un manque d'accès aux services financiers et l'offre de services financiers officiels (banques, microfinance) restent inexistante dans la zone. Le manque de services de microfinance et des caisses d'épargne réduit les opportunités d'investissement, surtout pour le petit commerce qui est une filière que préfèrent les ex-combattants de la zone. L'offre de services financiers pourrait se faire en combinaison avec des caisses d'épargne et les mutuelles de solidarité, ce qui renforcera également la cohésion et intégration sociale.
- Promouvoir l'autonomisation des femmes vulnérables à travers la création des AGRs et en facilitant leur accès aux services financiers et sociaux de base, notamment la mise en place des : caisses de résilience, des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), les mutuelles de solidarités (MUSO), etc...
- En outre les interventions permettant de faciliter l'accès des femmes et des JAR aux terres agricoles peuvent être considérées, en tenant compte de l'importance d'assurer un accompagnement technique spécialisé, à travers l'intervention des services spécialisés et/ou la promotion de (pré)coopératives agricoles. Par ailleurs, l'accès aux parcelles de pâturage collectif et aux parcelles agricoles collectives pourraient également être facilités en appui aux activités agricoles et d'élevage.
- Les partenaires sont en outre encouragés à élaborer un plan d'ensemble pour les interventions de RRR s'appuyant sur des partenariats externes, permettant le rétablissement à plus long terme des moyens d'existence et le développement socioéconomique en coordination avec le Gouvernement de la RDC et le secteur privé. Par exemple, alors que les acteurs de la stabilisation se concentrent sur les groupes à risques et marginalisés et le renforcement de chaînes de valeurs spécifiques pour accroître la collaboration entre les communautés en conflit, il serait possible de s'engager avec des partenaires de développement pour réhabiliter les infrastructures ou accompagner le secteur privé.

Pilier ISSSS 5 : Femmes, Paix et Sécurité

Objectif spécifique 3 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Remarques préliminaires :

Le genre est un concept transversal dans toute intervention de stabilisation. Par conséquent, les soumissionnaires doivent assurer une transversalité, une coordination des interventions, et une intégration stratégique en matière de genre avec les autres objectifs spécifiques du présent AAP (ici en particulier les deux autres OS relatifs au pilier 4. RRR de l'ISSSS). Les interventions doivent faciliter la promotion de la représentativité et partant de la

participation des femmes et des jeunes dans la réalisation de chaque objectif spécifique du projet. Il est essentiel de veiller à la désagrégation systématique des données de bénéficiaires par sexe et par âge en fonction de chaque objectif spécifique du projet lors de la mise en œuvre des activités, y compris pour la budgétisation sensible au genre.

L'économie locale reflète une division de travail entre hommes et femmes en défaveur des dernières avec en prime des stéréotypes qui font que les femmes sont souvent exclues des filières les plus lucratives. Les jeunes aussi à cause du manque de capital et de terres arables sont dépourvus de véritables débouchés économiques ce qui peut à son tour les inciter à joindre des groupes armés. L'amélioration de la situation économique de la région est donc bénéfique pour toutes les couches de la population surtout les plus vulnérables.

Orientations spécifiques :

Les interventions dans le cadre de cet objectif spécifique doivent contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Elles doivent promouvoir la participation active, tant qualitative que quantitative dans la prévention des conflits, et dans le processus de prise de décisions en matière de transformation des conflits, de maintien de la paix et de la stabilité. Spécifiquement, les interventions doivent promouvoir la participation des femmes, pour les interventions de réintégration socio-économique, notamment :

- L'accès équilibré des hommes et des femmes aux différents mécanismes de consultation et de décision du projet, ainsi que l'adoption de mécanismes et stratégies permettant de promouvoir la prise de parole des femmes, devront faire l'objet d'une attention prioritaire.
- Faciliter l'accès des femmes et des JAR aux terres agricoles, ceux-ci devront bénéficier d'un accompagnement technique des services spécialisés. Bien plus, l'accès aux parcelles de pâturage collectif et aux parcelles agricoles collectives devra également être facilité au profit des activités agricoles et d'élevage.
- L'amélioration de l'accès aux services d'assistance multisectorielle pour les survivant(e)s de VSBG. La réduction de la prévalence des normes, pratiques patriarcales et sexistes. Bien plus, les interventions devront faciliter l'amélioration de la disponibilité des moyens de subsistance, y compris pour les femmes à risque.
- Les organisations paysannes féminines participent et contribuent à la gestion de la terre (à travers les mécanismes de sécurisation des droits fonciers, les mécanismes alternatifs de prévention et de résolution des conflits fonciers, les mécanismes de planification foncière, les mécanismes de médiation, etc.).
- Par ailleurs, les soumissionnaires sont appelés à mettre un accent sur le renforcement de capacités des femmes dans la pérennisation de la paix. Aussi les capacités des femmes et des organisations féminines doivent-elle être renforcées sur le leadership féminin et sur le plaidoyer.
- Les interventions doivent promouvoir une sensibilité accrue des femmes, des organisations des femmes, des hommes et des autorités locales sur des normes sociales et les rôles de genre positifs. Dans la même optique, des forums/espaces de discussions autour des normes et rôles de genre devront être mis en place, dynamisés et organisés dans les communautés.

1.3.2. COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur potentiel en matière de coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec des activités complémentaires et avec la même période de mise en œuvre. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui corresponde aux objectifs de la stratégie ISSSS.

En particulier, les soumissionnaires garderont à l'esprit que leur soumission devra nécessairement prendre en compte l'existence de projets de stabilisation parallèles couvrant le Territoire de Djugu, ayant fait l'objet d'appels à projets différents, sur les questions de 1) Dialogue démocratique (projet en cours de démarrage) et 2) Sécurité et Restauration de l'autorité de l'Etat (appel à projet lancé en même temps que celui-ci), avec lesquels il est demandé d'assurer une intégration programmatique et une coordination opérationnelle étroites :

Tableau 1 : Projets financés par le Fonds de cohérence de la Stabilisation

Projet Dialogue Démocratique	<p>Ce projet d'une durée de 12 mois et budget de 1.000.000 US\$ sera mise en œuvre par un consortium mené par l'ONG Search for Common Ground, avec comme résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 1 : Les communautés ainsi que les autorités locales, territoriales, provinciales et nationales sont engagées et mènent des initiatives concrètes visant à transformer les conflits touchant le territoire de Djugu dans une manière pacifique et constructive ; - Résultat 2 : Les communautés ont accès à des sources d'information vérifiées et sensibles au conflit.
Projet Restauration de l'autorité de l'état, Femmes, Paix et Sécurité	<p>Ce projet d'une durée de 24 mois, d'un budget indicatif de 2.3m USD, et dont le processus d'Appel à Proposition se trouve actuellement en cours, cible prioritairement la restauration de l'autorité de l'état, la sécurité et le renforcement du rôle des femmes, avec un focus sur les services de justice et de sécurité.</p>
Projet Retour, Réintégration et Relance Socioéconomique	<p>Le projet concerné par le présent Appel à Proposition.</p>

Par ailleurs, parmi d'autres projets pertinents dans la zone de mise en œuvre, il est demandé aux soumissionnaires d'établir des complémentarités avec les projets suivants, de tenir compte des leçons apprises de leur mise en œuvre et de s'appuyer sur leurs acquis :

Tableau 2 : Projets alignés

CISPE II	<p><u>Consortium</u>: IOM (lead), CORDAID, VNG International</p> <p><u>Objectif général</u> : Amélioration de la sécurité, la stabilisation générale et la cohésion sociale dans les zones d'interventions.</p> <p><u>Focus/Volets</u> : Enjeux de sécurité locale ; dialogue et résolution de conflit ; et implication communautaire.</p> <p><u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Zone Irumu-Ariwara Nord-Kivu : Zone Kitshanga, Masisi, Volcans</p>
Fonds de consolidation de la Paix III (Banque Allemande de Développement)	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : à définir</p> <p><u>Objectif général</u> : contribuer à la stabilisation à l'Est du pays par des investissements ciblés, intégrateurs et en lien avec la résolution des conflits locaux et contribuer à la réduction de la pauvreté.</p> <p><u>Focus/Volets</u> : (a) Reconstruction d'infrastructures économiques ; (b) reconstruction et équipement d'infrastructures sociales ; (c) activités génératrices de revenue dans le secteur agricole et l'élevage.</p> <p><u>Zone prioritaire</u> : Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu</p>
Contributing to Peaceful and Gender Equitable Communities	<p><u>Consortium</u>: Trocaire, SIDA, Irish Aid, Misereor, Pooled Fund, PAM</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> : (a) Les femmes et particulièrement les jeunes femmes sont renforcées socialement et économiquement à participer</p>

	<p>dans les prises de décisions formelle et informelle à tout niveau sur les enjeux de conflit et de paix ; (b) les femmes, filles et garçons ne subissent pas de violences et leurs risques associés ; (c) la société civile travaillant sur l'égalité des genres et les droits des femmes est renforcée et peut délivrer ses objectifs.</p> <p><u>Zone prioritaire</u> : Territoires de Mambasa et Djugu, Ituri</p>
STEP / Banque Mondiale	<p><u>Partenaire de mise en œuvre</u> : Le Fonds Social de la RDC</p> <p><u>Objectif général</u> : Retour, Réintégration et Relance économique</p> <p><u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Sud-Irumu</p>
Improving security, social cohesion and human rights in conflict mineral rich region of eastern DRC	<p><u>Consortium</u> : International Alert (lead), OGP, IPIS, EURAC</p> <p><u>Objectif général</u> : Renforcer la stabilité régionale de la Région des Grands Lacs</p> <p><u>Focus/Volets</u> : Réduction des conflits et améliorer la sécurité dans les zones respectives ; amélioration de la sécurité régionale et de la stabilité à travers de l'assainissement des chaînes d'approvisionnement minéraux</p> <p><u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Mahagi, Mambasa Sud Kivu : Shabunda, Kalehe, Fizi</p>

1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS

Les organisations doivent développer une stratégie d'engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basé sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits.

1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONG, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière du consortium est obligatoire**. En outre, les ONG congolaises peuvent se porter candidates en tant que chefs de file du consortium. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d'intervention, la stratégie de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d'évaluation des appels à proposition.

1.3.5. COLLABORATION ET ANCORAGE INSTITUTIONNEL

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec les Affaires Civiles et Genre) constituent également un élément d'évaluation de l'appel à proposition. En outre, les organisations ayant une expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont encouragées à poser leur candidature dans le cadre du consortium.

1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Un pourcentage de minimum 15% du budget total doit répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l'égalité des sexes/genres. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives. Il est fortement recommandé d'intégrer à temps plein ou à temps partiel un expert en matière de genre dans le cadre du projet.

1.4. BUDGET

L'appel à proposition vise à financer un projet d'une durée maximale de 24 mois, pour un montant total de **2.800.000 US\$**.

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : L'inclusion sociale des groupes à risques (jeunes à risque et les communautés affectées par le mouvement CODECO) dans les communautés est renforcée.	Pilier 4	80%-90%
Objectif spécifique 2 : La réintégration économique des membres des groupes à risque et communautés affectée est améliorée.		
Objectif spécifique 3 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.	Pilier 5	10%-20%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 24 mois.

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible la zone prioritaire « Irumu-Djugu », en particulier l'ensemble des chefferies et groupements du territoire de Djugu. Il appartient aux partenaires de mise en œuvre de proposer une ciblage géographique répondant aux dynamiques de conflit du territoire de Djugu. Les soumissionnaires doivent articuler une stratégie géographique cohérente établissant les liens entre les deux piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés, assurant un équilibre entre la portée géographique et l'impact et la durabilité des interventions.

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies participantes (PUNO) et/ou des Organisations Participants non-Nations Unies (PNUNO).

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations des Nations Unies participantes (PUNO)¹ (consortium lead)

Pour être éligibles, elles doivent :

- Être accréditée auprès des autorités compétentes en RDC ;
- Avoir signé le mémorandum intitulé « Memorandum of Understanding » avec l'Agent Administratif (AA) ;

¹ Veuillez consulter la page 29 du manuel d'opérations version 2020

- S’engager à assumer l’entièr responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l’AA ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standard ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l’atteinte des fonds selon l’outil des performances ;
- Démontrer une expérience d’au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d’intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;
- Inclure les organisations congolaises dans la conception et la mise en œuvre de l’intervention et assurer qu’au minimum une organisation congolaise soit membre à part entière du consortium soumissionnaire.

b. Critères d’éligibilité pour les Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNO) (consortium lead)

Pour être éligibles à être lead de consortium, elles doivent :

- Obtenir une note d’un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la Cellule FCS et l’Agent de Gestion (AG), ou par une agence partenaire respectant l’approche harmonisée pour le transfert d’espèces (HACT – Harmonized Approach for Transfert of Cash) ;
- Disposer de capacités opérationnelles démontrées ;
- Disposer d’une reconnaissance juridique dans leur pays d’origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d’exercer en RDC
- S’engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds décaissés par l’AA à travers de l’AG ;
- Disposer en RDC des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé au cours des deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d’audit reconnus avec une bonne réputation (le rapport d’audit sera joint au dossier de candidature) ;
- Disposer d’un compte bancaire au nom de la PNUNO dans une banque reconnue ;
- Être ou s’engager à travailler avec au moins, un PNUNO nationale éligible au FCS ;
- Être considéré par la Cellule FCS et l’AG à risque « faible » ou « modéré » ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec des fonds selon l’outil de performances.

c. Critères d’éligibilité pour les organisations membres des consortiums (sans en assurer le leadership)

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de l’appel à proposition.
- Pour les PNUNO : disposer d’une reconnaissance juridique dans le pays d’origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de l’appel à proposition.

2.2 Eligibilité des coûts

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires.

3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

3.1 Contenu et constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront leur dossier de proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

Les appels à proposition seront rédigés en français et comprendront 4 principales parties (voir ci-dessous) : Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

1. Proposition technique
 - a. Document de projet
 - b. Cadre Logique
 - c. Théorie de changement
2. Proposition financière
 - a. Budget détaillé et récapitulatif en dollars US
3. Dossier administratif complet
 - a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire ;
 - b. Fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet ;
 - c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
 - d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
 - e. Organigramme ;
 - f. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC ;
 - g. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

3.2 Modalités de dépôt des dossiers

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée (heure de Bunia) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS

s/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)

HQ MONUSCO

Bureau de Bunia/Ituri

A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS en Ituri.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition n°01/2020 : « Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire « Sud Irumu », Ituri. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :

- Caitlin Hannahan: caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birindwa: yves.birwinda@undp.org

CC :

- Michael Nolet : nolet@un.org
- Betu Kajigi: betu.kajigi@un.org
- Jean-Marc Mazio : herimarc2003@yahoo.fr

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

Les partenaires sont invités à soumettre leurs questions à la Cellule FCS (caitlin.hannahan@one.un.org) et au Secrétariat Technique en Ituri (betu.kajigi@un.org, nolet@un.org, et herimarc2003@yahoo.fr) jusqu'au 27 avril 2020. Ces questions recevront ensuite une réponse collective par le biais d'un courriel.

4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

- 1) Le Secrétariat Technique Provincial (STP) en Ituri réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils soient conformes et complets (regardant des indications/exigences de forme présentées dans l'AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires soient éligibles ;
- 2) La Cellule FCS organise un examen préalable avec l'appui d'experts thématiques et de l'AG chargés de fournir une grille d'évaluation pour chaque soumission. Les recommandations techniques et thématiques, et les résumés de chaque proposition issus de cet examen préalable sont soumis au STP ;
- 3) Le ST Provincial constitue le Comité d'Évaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes. Les membres du CET signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- 4) Les membres du CET prennent une décision en évaluant (i) les capacités et l'expérience des organisations soumissionnaires dans la mise en œuvre de l'approche l'ISSSS et (ii) la qualité du dossier soumis, en utilisant des grilles d'évaluation standards déjà soumises par la Cellule FCS. Le partenaire sélectionné à l'issue de ce processus est alors invité à soumettre une proposition plus détaillée.
- 5) La Cellule FCS, par voie électronique, notifie les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le calendrier indicatif pour le processus de sélection est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etape	Intitulé	Responsable	Semaines	Date limite
1	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat		14 avril 2020
2	Soumission des propositions	Soumissionnaires	5	18 mai 2020
3	Examen et sélection d'AAP, et notification de la décision aux soumissionnaires	CET / ST	1	25 mai 2020
4	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat Provincial	3	15 juin 2020
5	Approbation finale et communication des décisions	Secrétariat Provincial	1	22 juin 2020
6	Contractualisation avec le soumissionnaire retenu et décaissement de la première tranche	Sec/MA/MTPF-O	1	1 juillet 2020

5. SECTION V – ANNEXES

Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle :
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
 - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
 - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entièvre responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :
- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)

- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :
- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :

Annexe 3 – Stratégie Provinciale de Stabilisation de Ituri/ex Province Orientale et Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS)